

A l'appel de l'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Harris propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées à titre de crédits provisoires*)

CONSEIL PRIVÉ

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

338 Administration \$ 474,595 00

RÉSIDENCE DU PREMIER MINISTRE

339 Entretien et administration 25,000 00

COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL

340 Autorisation accordée à la Commission du district fédéral de dépenser, pour la construction, l'amélioration et le service d'ouvrages relevant d'elle, les recettes que lui rapporte la location de propriétés relevant d'elle ou qui lui proviennent d'autres sources 1 00

341 Entretien et amélioration des terrains contigus aux édifices du gouvernement à Ottawa, et montant d'au plus \$111,820 pour l'aménagement, l'amélioration et l'entretien des parcs, du réseau de promenades et autres ouvrages relevant de la Commission du district fédéral. Ce montant est en sus de la somme de \$300,000 attribuée en vertu du chapitre 112 des Statuts révisés et comprend aussi les dépenses du Comité d'aménagement de la capitale nationale 622,105 00

342 Paiement du huitième versement à un compte spécial du Fonds du revenu consolidé, appelé Fonds de la capitale nationale, établi en vertu du crédit n° 809, Loi des subsides n° 4, 1947-1948 2,500,000 00

GOVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

156 Secrétariat du Gouverneur général 183,090 00

157 Remboursement aux lieutenants-gouverneurs des provinces du Canada, des frais de voyage et de réception subis durant l'exercice de leurs fonctions, jusqu'au maximum annuel suivant pour chacun:

a) dans le cas où la population de la province au dernier recensement décennal ne dépassait pas 500,000, \$5,000;